

# Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 51 – Mai 2010

Thème : 4 – Environnement    Sous-thème : 4 – 1 Qualité du milieu

Notice n° : 2010-5229

## Alerte « espèce exotique » : *Crassostrea gigas* (huître creuse)

*Alien species alert: Crassostrea gigas (Pacific oyster)*

Miossec L., Le Deuff R.M. and Gouletquer P.

*ICES Cooperative Research Report (International Council for the Exploration of the Sea - Conseil International pour l'Exploration de la Mer), 2009, n° 299, ISBN 978 - 87 - 7482 - 069 - 7 ; ISSN 1017 - 6195, p. 1-42 - Texte en Anglais*



<http://archimer.ifremer.fr/doc/2009/rapport-6945.pdf>

### ● Résumé

L'huître creuse *Crassostrea gigas* est l'une des principales espèces élevées dans le monde. Originaires d'Asie du nord-ouest, elles ont été largement introduites dans de nombreux pays à des fins d'aquaculture. Ses capacités d'adaptation dans des conditions environnementales variées ont permis une implantation rapide dans les nouveaux habitats. Lorsque l'espèce a été introduite en Europe afin de remplacer l'huître portugaise décimée par un iridovirus et de compenser les baisses de stocks d'huîtres plates (dus également à des maladies et à la sur-pêche), les experts considéraient que la température serait un facteur limitant de son expansion vers le nord.

L'évolution climatique enregistrée sur les 30 dernières années a néanmoins favorisé le développement de populations naturelles de *C. gigas*, qui sont actuellement observées dans les eaux scandinaves, ce qui conduit à la considérer comme une espèce invasive.

Ce document synthétise le développement et les conditions d'expansion de ces populations d'huîtres creuses dans leurs nouvelles zones d'implantation, ainsi que les conséquences de cette nouvelle répartition sur les écosystèmes.

Au préalable, un point est fait sur la biologie de l'espèce, ses particularités génétiques, notamment la différence entre l'huître portugaise et l'huître japonaise, et sur sa sensibilité vis-à-vis des maladies.

L'introduction de *C. gigas* a eu un impact sur la biodiversité à plusieurs niveaux :

- compétition trophique,
- hybridation avec *C. angulata* (huître portugaise),
- introduction d'espèces invasives,
- introduction de maladies.

En France, cette espèce a permis de sauver l'activité ostréicole, son expansion sur l'estran favorise les activités récréatives (pêche à pied) ; elle présente cependant des nuisances, et certains pays ont mis en place des procédures de gestion afin de limiter son expansion.

A partir de la littérature scientifique, ce rapport établit une approche risques/bénéfices de l'expansion de *C. gigas*, et des répercussions écologiques de son introduction.

Pour le CIEM (Conseil International d'Exploration de la Mer), toute introduction d'espèce exotique destinée à l'aquaculture doit faire l'objet d'études préalables, ce qui a conduit l'Union européenne à mettre en place un règlement précisant les conditions d'introduction.